

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 9 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

L'an 2024 le 9 septembre à 19h15, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 3 septembre 2024

Présents : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, HERVET Maryse, LAINEZ Sylvie, LEPRAT Monique, LOTH Christelle, MALLET Armelle, MERIOT Nathalie, SAUGET Nicole ; MM : BODIN Olivier, BONNET Michel, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, HERAULT Michel, JOLY Sylvain, LEGNIER François, MAURICEAU Christophe, MÉTIVIER Philippe, NORMAND Franck, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, RENAUDAT Fabrice, VILLALDEA-AVILA Rafaël

Excusés avant donné procuration : M. CHABANCE Fabrice à M. NORMAND Franck ; Mme CIRRE Marie-Line à M. GONTHIER Gilles ; M. LAUVERGEAT Patrice à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël.

Absents : M. AUDEBERT Éric, Mme LE GRANDIC Patricia, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. GONNET Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le : 19/09/2024
Et : 2
Publication ou notification du :
20/09/2024



090924_02 : Reprise du Manitou

Rapporteur : Éric VAN REMOORTERE

Présentation :

Dans le cadre du remplacement du télescopique du centre de tri, il a été procédé à l'acquisition d'un chariot télescopique.

Cet équipement remplace le chariot élévateur maniscopic de marque MANITOU de 2009.

L'entreprise VIOUX-DUBOIS (36) propose la reprise de ce dernier véhicule

Proposition du bureau :

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICTOM de Champagne Berrichonne,

CONSIDERANT que l'ancien véhicule doit être sorti de l'inventaire

CONSIDERANT la proposition de reprise dudit véhicule, faite par l'entreprise VIOUX-DUBOIS

Le Comité Syndical, ayant délibéré, autorise et décide à l'unanimité :

- De sortir de l'inventaire le véhicule
- D'accepter la reprise de ce véhicule, pour un montant de 20 000 €, par la société VIOUX-DUBOIS
- D'autoriser M. le président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier
- Le montant de la recette sera enregistré sur l'imputation 775 du budget du centre de tri.

Pour copie conforme :

Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le

Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE

Secrétaire de séance,
M. GONNET Arnaud

